



Le virus et le président. Préambule.

Par [Jean-Loup Izambert](#) et [Claude Janvier](#)

Mondialisation.ca, 07 janvier 2021

[ISEdition](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#), [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Au moment où ces lignes sont écrites, le jeudi 15 octobre 2020 en matinée, plusieurs perquisitions sont menées aux domiciles et bureaux de personnalités politiques, des ministres et ex-ministres ou représentants de l'État, qui ont été ou sont impliquées dans la gestion de la crise liée à la Covid-19 : l'ancien Premier ministre, maire du Havre, Édouard Philippe, le ministre de la Santé, Olivier Véran, l'ancienne ministre de la Santé, Agnès Buzyn, et l'ancienne porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye. De même, des perquisitions sont menées chez le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, et chez la directrice générale de Santé publique France, Geneviève Chêne.

La Cour de justice de la République (CJR), dont la commission d'instruction agit comme un juge d'instruction et mène les investigations, est à l'origine de ces perquisitions. Ces opérations de police sont menées par les gendarmes de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) et de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFI). Une information judiciaire a été ouverte en juillet 2020 pour « abstention de combattre un sinistre ». Elle s'appuie sur l'article 223-7 du Code pénal : « Quiconque s'abstient volontairement de prendre ou de provoquer les mesures permettant, sans risque pour lui ou pour les tiers, de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende ». Du matériel informatique, des rapports non publics, des échanges de courriels, etc. sont recherchés par les enquêteurs afin d'établir « le degré de connaissance dont disposait le gouvernement, par exemple des alertes dont il n'aurait pas tenu compte. Les masques constituent le cas le plus emblématique ».

Depuis le début de la crise sanitaire, près d'une centaine de plaintes contre des ministres ont été adressées à la CJR.

Parmi celles-ci figurent celles déposées par trois médecins membres du collectif C-19, collectif soutenu par plus de 600 membres des personnels de santé et représenté par maître Fabrice Di Vizio.

Ne préjugeons pas des décisions de la CJR et respectons le principe de la présomption d'innocence trop souvent mis à mal.

Mais, si selon l'article 68-1 de la Constitution de la Vème République, « les membres du gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs

fonctions et qualifiés de crimes ou délits au moment où ils ont été commis » et « sont jugés par la Cour de justice de la République », l'histoire enseigne pourtant que celle-ci ne fut pas particulièrement sévère dans ses verdicts contre des ministres mis en cause dans différentes affaires. La clémence de décisions peu convaincantes de plusieurs d'entre elles trouverait-elle son origine dans sa composition : douze parlementaires et seulement trois juges professionnels ?! Tant de bonté dissimulée sous une couche de finasseries juridiques aux fins de contourner parfois des faits probants ne manque pas d'interpeller sur le bien-fondé de cette juridiction spéciale. Justice à deux vitesses ?

« Je suis sous le choc ce matin », dira le député LR du Haut-Rhin Jean-Luc Reitzer sans doute déjà choqué par la mise en examen de l'ancien dirigeant de son parti, Nicolas Sarkozy, pour « association de malfaiteurs » après avoir été mis en cause plusieurs fois, depuis mars 2018, pour « corruption », « recel de détournements de fonds publics », « financement illicite de campagne électorale » et placé sous contrôle judiciaire. Le président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde n'est « pas persuadé qu'on doive perdre du temps avec ça » et ne croit « pas à la responsabilité pénale des ministres dans cette affaire ». « Normal » : même le président Macron n'est pas pénalement responsable du crime d'agression – reconnu, défini et précisé par le droit international – qu'il a perpétré en faisant bombarder la République arabe syrienne dans la nuit du 14 au 15 avril 2018. Son ami politique du RN, l'avocat-eurodéputé Gilbert Collard, y voit « une vraie déclaration de guerre de la justice au pouvoir politique » tandis que le député de France Insoumise Éric Coquerel approuve, déclarant qu'il « ne trouve pas que ces perquisitions soient opportunes, il y a une judiciarisation de la vie politique. C'est plus une mise en scène qu'autre chose. » Le Premier ministre LREM Jean Castex se joint à ce chœur de pleureuses en rendant un hommage appuyé à son « sinistre » de la Santé LREM : « Il ne ménage ni son temps ni sa grande compétence. Et c'est un atout pour notre pays. » Un « atout » qui coûte cher au pays, non ?

L'émoi du petit monde de la petite bourgeoisie parlementaire qui se plaint de « la judiciarisation de la vie politique » tient visiblement plus aux découvertes que pourraient bien faire les enquêteurs lors de leurs investigations qu'au verdict que rendra la CJR. Nous pourrions presque parier que celui-ci se résumera en une phrase : « responsables, mais pas coupables ». Cela ne vous rappelle rien ? Eux qui passent leur temps à faire de la nuit le jour et du jour la nuit, comment ne seraient-ils pas solidaires dans la débâcle face à leurs dissimulations, leurs mensonges et leurs manipulations ?

Très curieusement, le président Emmanuel Macron, qui siège au Conseil « européen » et fait appliquer à la France les décisions du Conseil de l'Union « européenne » et de la Commission « européenne », n'est pas mis en cause.

Or, en faisant organiser la réduction des services et des dépenses de santé publique au profit de grandes sociétés privées alors que la demande de soins est de plus en plus criante et urgente – qui plus est, en pleine crise sanitaire –, il est l'un des principaux responsables de ces décisions politiques qui mettent en danger la vie de millions de Français.

Le tout petit-petit budget de la Santé de la France voté par une majorité de parlementaires n'est pas un budget de la République fraternelle répondant aux besoins des Français. Ses grandes orientations sont décidées à l'étranger et privilégient les seuls intérêts financiers égoïstes de grandes sociétés privées, principalement anglo-saxonnes, au détriment de l'intérêt général. Ce qui s'appelle favoriser « un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes »...

Par cette enquête sur les « assassins financiers » et leurs protecteurs au pouvoir qui détruisent tous les fondements de notre protection sociale et dissolvent les liens qui nous permettent de faire société en tuant l'emploi salarié, nous apportons de nouveaux éléments nécessaires à la manifestation de la vérité.

Ceux-ci contribuent à éclairer sur les raisons pour lesquelles la crise sanitaire de la Covid-19 s'est développée et a été amplifiée de manière démesurée et mensongère. Aussi, les questions qui dérangent doivent être posées: quels en sont les responsables à Bruxelles et à Paris, comment truquent-ils les faits et, surtout, au profit de qui ?

Jean-Loup Izambert & Claude Janvier Octobre 2020



« **Le virus et le Président** » paraît aux formats papier comme numériques (formats ePub, Mobi/Kindle et PDF), dans tous les réseaux de librairies via les distributeurs Hachette Livre (livre imprimé) et Immatériel (eBooks).

Quelques liens pour commander le livre :

Librairie IS :

<https://www.is-ebooks.com/produit/194/9782368452905/le-virus-et-le-president>

Amazon :

<https://www.amazon.fr/virus-Pr%C3%A9sident-Enqu%C3%AAtre-tromperies-lHistoire/dp/2368452893>

Fnac : <https://livre.fnac.com/a15528388/Jean-Loup-Izambert-Le-virus-et-le-President>

[COMMANDER LE LIVRE](#)

Lire la préface :



Bas les masques ! Le virus et le président. Enquête sur l'une des plus grandes tromperies de l'histoire.

Par [Dr Pascal Trotta](#), 11 décembre 2020

Les auteurs :



Jean-Loup Izambert est journaliste d'investigation indépendant (économie, finance et politique), collaborateur de médias français et étrangers et écrivain. Plusieurs de ses ouvrages ont défrayé la chronique: «Le krach des 40 banques », « Le Crédit Agricole hors la loi ? », « Crédit Lyonnais, la mascarade », « Faut-il brûler l'ONU ? », « 56 - Tome 1 : L'État français complice de groupes criminels », « 56 - Tome 2 : Mensonges et crimes d'État » et enfin « Trump face à l'Europe ».



Claude Janvier est écrivain polémiste. Un rien provocateur, doté d'un humour noir et disciple de Pierre Desproges, il est l'auteur de trois livres « coups de gueule ». Depuis quinze ans, il fouille, déterre, décortique et analyse l'actualité afin de mettre à jour les véritables informations. Il intervient notamment sur Sud Radio, Agoravox, Les Moutons Enragés, Le blog à Lupus, Réseau International, Stratégika, Mondialisation.ca, Planetes360 et bien d'autres. Un beau parcours dans l'hôtellerie et la restauration lui a permis de développer son sens de l'observation. Il reste fidèle à sa devise : « Je râle donc je suis ».

Articles Par : [Jean-Loup Izambert](#) et [Claude Janvier](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca